



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 6 mars 2025**

Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Monsieur Stéphane ENTÈME, maire et de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Date de convocation : 28 février 2025  
Nombre de membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 10

Présents : Stéphane ENTEME, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Sylvie CHATELLIER, Richard LOPEZ, Marie-Jeanne BOUET, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-Jeanne CAILLÉ

Absents excusés : Servane CHESNEAU, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Élisabeth CHÉREAU,

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

**2025-03-06-001 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS**

Vu l'article L.1612-12 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), constitue l'arrêté des comptes et qu'il est soumis au vote de l'assemblée délibérante selon un calendrier et des modalités comparables à celles qui étaient en vigueur pour le CA et CG,

**Considérant** que le compte financier unique du budget de la commune 2024 s'établit comme suit :

**CCAS de Monnières**  
**CA 2024**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget 2024	Réalisé 2024	Remarques
60623 - Alimentations	200,00	0,00	Achat d'alimentation par le CCAS pour redistribution
6188 - Autres frais divers	0,00	0,00	Plaques pour le colombarium
6451 - Cotisations Urssaf	160,00	133,00	
6562 - Aides	2891,61	1230,00	23 enfants pour l'aide au sport (690 €) Aide (540,00€)



6573 - Subv. de fonctionnement aux organismes publics	286,00	286,00	Fonds de solidarité pour le logement et fonds de solidarité énergie
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres personnes de droits D	100,00	0,00	Subvention exceptionnelle pour les associations
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3637,61</b>	<b>1649,00</b>	

**Détail du fonctionnement - Recettes**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Remarques
	Budget 2024	Réalisé 2024	
7474 - Concession et redevances funéraires	1000,00	1640,00	Remboursement concessions
7474 - Communes	1182,50	1158,00	0,50€/habitant
7713 - dons	0,00	100,00	Don
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2182,50</b>	<b>2898,00</b>	
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté de 2023</b>	<b>1455,11</b>	<b>1455,11</b>	
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3637,61</b>	<b>Réalisé 2704,11</b>	

**Détail de l'investissement - Dépenses**

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	
2188 - Autres immobilisations corporelles	504,12	0,00	

**Détail de l'investissement - Recettes**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	
001 - Excédent d'investissement reporté	504,12	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) du Centre Communal d'Action Sociale de Monnières établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce CFU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS,  
Françoise MÉNARD

